

Comité "l'argent liquide, c'est la liberté", case postale 1236, 3072 Ostermundigen 1

Initiative populaire fédérale 'Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)' (publiée dans la Feuille fédérale le 17 août 2021).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 99, al. 1^{bis} et 5

^{1bis} La Confédération veille à ce que pièces de monnaie ou billets de banque soient toujours disponibles en quantité suffisante.

⁵ Le remplacement du franc suisse par une autre monnaie est soumis au vote du peuple et des cantons.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Koller Richard, Gartenstrasse 5, 8617 Mönchaltorf; Oesch Christian, Linden 92B, 3619 Eriz; Müller Adrian, Fuchsweg 3, 3097 Liebefeld; Pache Charly, Wagnerstrasse 22, 3007 Bern; Schöni Roland, Moosweg 2, 3665 Wattenwil; Reber Simon, Höh 20, 3615 Heimenschwand; Gosteli David, Lüssliweg 11A, 3604 Thun; Elsener Josef, im Dörfli 2A, 6313 Finstersee; Frischknecht Martin, Breite 9, 3636 Forst-Längenbühl; Plüss Dominique, Nünenenweg 25, 3123 Belp; Rickenbacher Hans, Falknisstrasse 19, 7320 Sargans; Klossner Notari Erna, Treggia nucleo 7, 6958 Bidogno; Hagmann Matthias, Schützenmattweg 7, 5040 Schöftland; Hug Christine, Mühledorfstrasse 43, 4576 Tscheppach; Zbären Bernhard, Wabigenweg 7, 4463 Buus; Oesch Michael, Kürze 93, 3619 Eriz; Schildknecht Pascal, Zuzwilstrasse 16, 3256 Bangerten; Hepfer Felix, Chlenglerweg 101, 8240 Thayngen; Lauber Josef, Seefeldstrasse 9, 6006 Luzern

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 17 février 2023.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu:

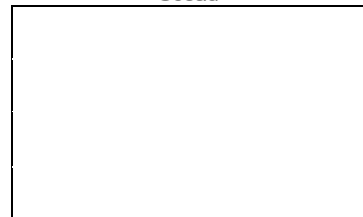
Date:

Signature:

Fonction

officielle:

Sceau



Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 17 février 2023 au:
Comité "l'argent liquide, c'est la liberté", Case postale 1236, 3072 Ostermundigen 1.
Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.